

# **Le TOS Athlétisme organise le dimanche 26 avril 2026**

## **La 21<sup>ème</sup> édition du Trail de Montaigu à BOUILLY dans l'Aube (10).**

### **1. Définition de l'évènement courses :**

Le Trail de Montaigu (TdM) est une épreuve de trail et de Marche Nordique, organisée par le TOS Athlétisme, tous les ans le dernier week-end d'avril, soit le 26 avril 2026 cette année, et comprend plusieurs épreuves.

### **2. Les épreuves :**

Au programme de cette 21<sup>ème</sup> édition : 5 courses et une randonnée

Course	Heure	Barriere arrivé	Jauge
Expert 33km 950D+	7h30	14h	
Classique 19km 440D+	9h00	14h	
Marche Nordique 13km	9h30	14h	
Découverte 9km 240D+	10h30	14h	
Equipe 9km 240D+	10h30	14h	50 équipes
Randonnée 9km	10h45	Arrivé avant 13h	

- Un Trail d'environ 9 km (240 m de dénivelé positif) pour découvrir le Trail.
- Un Trail d'environ 19 km (440 mètres de dénivelé positif) pour les amateurs de courte distance.
- Un Trail d'environ 33 km (950 mètres de dénivelé positif) pour les plus aguerris.
- Un **Trail en équipe** d'environ **9 km** (240 m D+), une formule pensée pour favoriser l'entraide, la cohésion et l'esprit collectif.
- Une Compétition de Marche Nordique d'environ 13 km (MNCN) de 200 mètres de dénivelé positif.
- En marge de ces 3 courses, **une randonnée** ouverte à la Marche Nordique sur un parcours d'environ 9 km est ouverte à tous.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Le balisage se fera à l'aide de fanions de couleur planté au sol. Le balisage sera renforcé par des flèches directionnelles ainsi qu'un marquage au sol temporaire si nécessaire.

En cas d'erreur de parcours de la part du participant, ce dernier doit impérativement revenir sur ses pas jusqu'à ce qu'il retrouve le balisage.

Tout participant qui ne suivra pas le parcours établi ne sera pas classé.

### **3. Inscriptions :**

Pour le Trail 9 km, l'épreuve est ouverte aux catégories « Cadets à Masters 8 », licenciés et non licenciés

Pour le Trail 19 km, l'épreuve est ouverte aux catégories « Juniors à Masters 8 », licenciés et non licenciés

Pour le Trail 33 km, l'épreuve est ouverte aux catégories « Espoirs à Masters 6 », licenciés et non licenciés

Pour la compétition de Marche Nordique de 13 km, l'épreuve est ouverte aux catégories à partir de Cadet, licenciés et non licenciés

Cadeau à tous les inscrits sur les 4 Trails et la MNCN remis au retrait du dossard.

Pour valider son inscription, le coureur doit avoir en sa possession :

- ✓ Son numéro de licence sportive FFA compétition,
- ✓ Ou son numéro de licence sportive FFA loisirs option running,
- ✓ Ou un Pass j'aime courir FFA,
- ✓ Ou un Parcours de Prévention Santé valide,

- ✓ Les licences FFT, FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « course à pied en compétition ». **Les autres licences ne seront pas acceptées.**
- ✓ L'autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans. La présence d'un adulte responsable de l'enfant sur place durant l'épreuve est obligatoire.

### **Tarification :**

Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement, dernier délai le Mardi 21 avril 2026 à 23h (en fonction de la limite des places disponibles). Les épreuves du TdM sont ouvertes à tous les hommes et toutes les dames, selon les catégories et les distances autorisées par la FFA (la randonnée est ouverte à tous)

Le prix de l'inscription est fixé à :

- 12 € pour le 9 km Trail
- 18 € pour le 19 km Trail
- 20 € pour le 33 km Trail
- 50 € pour le trail par équipe (3 coureurs)
- 22 € pour le 13 km MNCN pour les licenciés FFA, 24 € pour les non licenciés
- 5 € pour la randonnée.

**Pas d'inscription sur place le jour de la compétition (sauf pour la randonnée pédestre).**

### **Inscriptions en ligne :**

Les inscriptions en ligne se font via le site du trail : <http://trail-de-montaigu.fr/> à la rubrique inscriptions.

Le concurrent clique sur le lien Inscription en ligne et est redirigé sur le site Internet **Le-sportif.com** pour une inscription et un paiement en ligne.

### **Inscriptions papier :**

Les inscriptions par papier se font également via le site du trail. Pour se faire le concurrent doit éditer le bulletin d'inscription, le compléter et joindre le règlement (Chèque à l'ordre du TOS ATHLETISME) et le cas échéant les justificatifs à :

Jean Claude Dubois – 1 bis rue Gabriel Péri - 10300 Sainte Savine

**Tout dossier incomplet (Bulletin, règlement et justificatifs le cas échéant) ne sera pas pris en compte.**

**La clôture des inscriptions sur le site et par courrier est fixée au Mercredi 22 avril 2026 à 23h59 dans la limite des places disponibles.**

### **Inscriptions Clubs Auboises :**

Pour les inscriptions des licenciés des clubs Auboises, se référer au règlement de la CDR disponible sur le site du comité de l'Aube.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant les épreuves. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

### **4. Les horaires de départ, arrivée, temps de passage et remise des dossards :**

La remise des dossards pour les courses s'effectuera le dimanche 26 avril 2026 à partir de 6h30 au stade de BOUILLY (Aube). Les coureurs devront se munir de leur licence ou de leur Parcours de Prévention Santé s'ils ne les ont pas fournis préalablement

**Fermeture du retrait des dossards 30 mn avant les départs de chaque course.**

- **Le départ du Trail de 33 km aura lieu à 7h30 au stade de Bouilly :**

- **Le départ du Trail de 19 km aura lieu à 9h00 au stade de Bouilly ;**
- **Le départ de la MNCN de 13 km aura lieu à 9h30 au stade de Bouilly ;**
- **Le départ du Trail de 9 km aura lieu à 10h30 au stade de Bouilly ;**
- **Le départ du Trail EQUIPE de 9 km aura lieu à 10h30 au stade de Bouilly ;**
- **Le départ des randonneurs sera donné après celui des courses à 10h45 au stade de Bouilly.**

Pour être classé et chronométré les coureurs(es) et marcheurs (es) devront franchir la ligne d'arrivée au stade Bouilly au maximum à 14h00.

Nous avons prévu 1000 dossards avec transpondeurs (puces) pour la MNCN de 13 km et les 4 Trails de 9, 19, 33km et équipe. Ces 1000 dossards seront donc affectés aux 1000 premiers inscrits.

## **5. Assurances**

### **5.1 Responsabilité civile**

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'évènement. Tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus) sont également couverts par cette assurance.

### **5.2 Individuelle accident**

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature.

### **5.3 Dommage matériel**

L'organisateur et son assureur ne couvrent pas et décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par des biens personnels des participants, ce même si l'Organisateur en assure la surveillance. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leurs biens. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## **6. Sécurité course**

- Sur les parties du parcours empruntant une voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route. Le coureur sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.
- Les secours seront assurés par des secouristes et un médecin. Des liaisons radio seront mises en place.
- Le dossard devra être porté de façon lisible (Afin de faciliter les éventuels pointages). Les ceintures porte-dossards sont autorisées.
- Le port de casques ou oreillettes pour l'écoute de musique ou autres accessoires annulant la perception naturelle des bruits et sons extérieurs est strictement interdite.
- Un coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté. Les secours et les organisateurs doivent être informés immédiatement.
- Pour des raisons de sécurité, les téléphones portables sont conseillés. Les coureurs sont invités à se munir du n° d'appel du Directeur de course (06-68-36-85-14).
- Un poste de secours mobile est implanté sur le parcours. Ce poste est en liaison radio avec l'organisateur.
- Le poste de secours est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.
- Canicross et accompagnement d'animaux : pour des raisons de sécurité, la participation avec un chien (canicross ou accompagnement durant la course ou la randonnée) est strictement interdite. Cette interdiction s'explique par le nombre important de participants, la présence de chemins étroits et les risques que cela pourrait engendrer pour les coureurs, les marcheurs, les bénévoles et les animaux eux-mêmes.

## **7. Accueil des personnes en situation de handicap**

L'organisation du Trail de Montaigu est attentive à l'accueil des personnes en situation de handicap et au développement de pratiques sportives inclusives.

Toutefois, en raison de la nature des parcours (sentiers étroits, passages techniques, dénivelé et zones boisées), l'utilisation de joëlettes (fauteuils tout-terrain pour personnes en situation de handicap) n'est pas autorisée, les conditions de sécurité ne pouvant être garanties pour l'ensemble des participants.

Aucune inscription avec joëlette ne pourra donc être acceptée pour cette épreuve

## **8. Ravitaillement :**

Outre le poste d'arrivée, deux ravitaillements sont disposés

Pour le 33km

- Un ravitaillement au 12<sup>ème</sup> km
- Un ravitaillement au 20<sup>ème</sup> km

Pour le 19km

- Un ravitaillement au 6<sup>ème</sup> km
- Un ravitaillement au 11<sup>ème</sup> km

Pour le 9km

- Un seul ravitaillement à l'arrivée

Toutes les assistances extérieures (alimentaires ou autres...) sont interdites sur le parcours de la course, sous peine de disqualification, notamment ce qui concerne la dépose de bouteilles et de nourritures sur le parcours (Gel).

**Il n'y aura pas de gobelets jetables aux ravitaillements. Chaque concurrent devra donc emporter son gobelet personnel réutilisable**

## **9. Equipements :**

### **Matériel obligatoire**

- Un sifflet
- Eau dans une gourde ou Camelback
- Gobelet individuel
- Téléphone portable
- Chaussures adaptées à la course nature ;

### **Matériel recommandé**

- Réserve alimentaire

- Un coupe-vent.

### **Matériel autorisé**

- Bâtons

### **Matériel interdit**

- Engins à 2 roues ou moteurs Cet équipement est interdit pour toutes les courses.

## **10. Annulation :**

L'annulation de l'inscription et le remboursement n'est possible que dans les cas suivants :

- ✓ Accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 7 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois.

Les demandes d'annulation sont obligatoirement adressées à l'organisation par écrit (courrier ou mail) et munie d'un document justifiant que le coureur est bien dans une des situations autorisant l'annulation.

## **11. Nombre de coureurs et marcheurs :**

Le nombre total de concurrents sur les 4 compétitions est limité **1000 participants**.

## **12. Ethique de la course :**

En s'inscrivant au trail de Montaigu, le coureur s'engage explicitement à respecter le présent règlement ainsi que l'éthique de la course. Le trail de Montaigu se veut respectueux de son environnement naturel et humain. Ainsi, la plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles qui choisissent de consacrer une partie de leur temps libre à la course.

Le respect de l'environnement est une condition nécessaire pour permettre la pérennité des courses de pleine nature. Ainsi, il est formellement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet.

Des contrôles seront réalisés en course pour assurer le respect de ces différents points. Les contrôleurs seront habilités à procéder à une pénalité de 30 mn pour une première infraction à ces règles et à l'exclusion du coureur en cas de récidive.

Certains passages traversent des propriétés privées dont les occupants acceptent la gêne inhérente à la course. Il va de soi que le respect de ces propriétés privées et de leurs propriétaires est une exigence obligatoire.

La compétition n'a de sens que dans le respect des autres concurrents. Toute forme de tricherie sera passible d'une exclusion définitive de la course. Ce point inclut le respect intégral du parcours tel qu'il est décrit sur les cartes. En outre, tout coureur est tenu d'assurer en priorité l'assistance d'un autre concurrent qui serait en difficulté (Blessure, état de grande faiblesse, ....)

### **13. Trail en équipe :**

Pour cette 21<sup>e</sup> édition, un **trail en équipe** est proposé. Chaque équipe sera composée de **3 coureurs**.

La participation au trail en équipe est limitée à **50 équipes inscrites**.

#### **Détermination des équipes gagnantes**

**Les trois premières équipes seront récompensées à l'issue de l'épreuve.**

Afin de valoriser **l'esprit d'équipe** et la **solidarité**, le classement sera déterminé en fonction du **temps réalisé par le dernier arrivant de l'équipe**.

**Le classement se fera selon un principe simple** : seul le temps d'arrivée du dernier coureur de chaque équipe sera pris en compte.

**Autrement dit, le temps retenu pour classer une équipe correspondra à l'heure de passage sur la ligne d'arrivée de son 3<sup>e</sup> membre, c'est-à-dire le moins rapide.**

Ce mode de calcul met volontairement en avant une valeur centrale de cette épreuve : **l'esprit d'équipe**. Les participants sont ainsi encouragés à **progresser ensemble**, à **se soutenir** et à franchir la ligne **en cohésion**.

Peu importe l'écart éventuel entre les membres : **c'est la solidarité du trio qui déterminera la position finale de l'équipe.**

### **14. Récompenses :**

**Sur les trail 33km, 19km et 9km**, seront récompensés les 3 premières femmes et 3 premiers hommes au général ainsi que les première/ premier de catégorie à partir des cadettes/cadets jusqu'à Master (catégories officielles FFA).

**Sur le trail en équipe**, seront récompensées les 3 premières équipes au général.

La cérémonie des récompenses se tiendra sur le stade de Bouilly et sera organisée ainsi :

- 12h00 : Récompense 9km et Equipe
- 12h30 : Récompense 19km
- 13h00 : Récompense 33km
- 13h25 : Récompense Marche Nordique

### **15. Modification du parcours et annulation de la course :**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours, voire d'annuler les courses sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscriptions.

### **16. Droit à l'image :**

Les participants autorisent les organisateurs du Trail de Montaigu à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée prévue par la loi.

**Toute inscription implique la prise de connaissance du présent règlement.**